

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LE CABANON
MIRIBEL
ANNEE 2025-2026

Article 1 : Personnes concernées

L'Accueil de Loisirs Le Cabanon accueille les enfants scolarisés âgés entre 3 et 11 ans durant les mercredis et de 3 à 13 ans durant les vacances scolaires.

Sa capacité d'accueil est de :

- 20 enfants âgés de 3 à 5 ans et 56 enfants âgés de 6 à 11 ans les mercredis
- 48 enfants âgés de 3 à 5 ans, 88 enfants âgés de 6 à 13 ans en juillet
- 16 enfants âgés de 3 à 5 ans et 60 enfants âgés de 6 à 13 ans en petites vacances.

Une priorité est donnée aux habitants de Miribel.

Article 2 : Fonctionnement de l'ALSH

L'Accueil de Loisirs ouvre ses portes pendant les petites et grandes vacances scolaires ainsi que les mercredis.

Lieux d'accueil :

- Pour les 3-5 ans : Ecole Maternelle Odette Joly
- Pour les 6-13 ans : Ecole Elémentaire Edgar Quinet

Horaires d'ouvertures pendant les vacances scolaires et les mercredis:

- 7h30 à 18h30.

Un accueil échelonné est mis en place : Accueil du matin : de **7h30 à 9h00**.

Accueil du soir: de **17h00 à 18h30**.

A l'arrivée, les parents doivent emmener leurs enfants dans le lieu d'accueil auprès des animateurs. Après 9h, les parents doivent signaler l'arrivée de leur enfant auprès de la direction. **Attention** : Les enfants restent sous la responsabilité des parents jusqu'à la prise en charge par l'équipe d'animation. Pour toute arrivée ou départ exceptionnel en dehors des heures normales prévues au règlement, il conviendra de fournir une décharge parentale.

Article 3 : Repas pour les 3-13 ans

Les repas sont fournis par le service de restauration API.
Aucun autre repas ne sera accepté (sauf sur présentation d'un PAI).

Article 4 : Encadrement

L'encadrement :

- L'équipe d'animation est adaptée à l'effectif des enfants à encadrer. - Elle est composée d'une directrice, d'un directeur adjoint et de plusieurs animateurs occasionnels selon l'effectif des enfants.

L'encadrement respecte les normes de la législation en vigueur.

Au minimum : 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans.
1 animateur pour 12 enfants de 6 à 13 ans.

Article 5 : Planning

Le programme d'activités de la semaine est mis en place avec l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme à tout moment.

Les programmes d'activités ne sont pas communiqués aux familles.

Les animateurs informeront les familles en cas de sortie ou d'activités nécessitant une tenue spécifique.

Dans tous les cas, nous demandons aux enfants de venir avec une **tenue adaptée aux activités extérieures, des chaussures qui tiennent aux pieds pour courir**, une casquette, une bouteille d'eau et de la crème solaire pour l'été ; des **chaussons, pantoufles ou chaussures propres** pour l'intérieur.

Pour les moins de 6 ans : des vêtements de rechange, des chaussons et un doudou dans un sac à dos.

Article 6 : Inscription et règlement

Inscription :

Des permanences d'inscription sont prévues. Les dates vous sont communiquées en début d'année et ce pour toute l'année scolaire ou affichées au sein de la structure. Pour les vacances scolaires, les permanences débutent un mois avant le début du centre. Aucun mail ne sera envoyé pour rappel des dates d'inscription.

L'inscription se fait par mail dès l'ouverture des permanences, mais validation à réception du règlement, ou directement au Cabanon, les mercredis entre 14h et 18h.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de **tous les documents nécessaires et du règlement :**

- Fiche d'inscription remplie et signée par le responsable légal
- Photocopie des vaccinations de l'enfant
- N° allocataire CAF et quotient familial avec le dernier justificatif
- Attestation CAF d'aides aux vacances
- Participation du CE si nécessaire
- Règlement intérieur signé

L'inscription se fait à la journée ou à la semaine.

Un tarif préférentiel est accordé aux familles s'engageant sur la semaine complète. **Absences:**

Les absences de votre enfant doivent être signalées par mail au plus tard une semaine avant, soit 8 jours avant.

Le remboursement, sous forme d'avoir, a une validité de 6 mois.

En cas d'absence le jour-même, le remboursement se fera uniquement sur justificatifs et présentation d'un certificat médical, dans les 24 heures.

Si vous bénéficiez d'une aide de la CAF : elle ne sera pas prise en compte en cas d'absence non justifiée.

Aucun remboursement numéraire ne pourra être effectué.

Mode de règlement :

Les moyens de paiements acceptés par la structure :

- Espèces
- Chèques bancaires à l'ordre de « Léo Lagrange Centre Est »
- Chèques vacances : ANCV
- Chèques CESU / CESU dématérialisés
- Virements bancaires

**Les frais liés aux rejets de chèques bancaires seront à la charge de la famille. A titre indicatif, le montant des frais lié à un chèque impayé s'élève à 14.25 euros.
(au 1^{er} janvier 2025)**

Article 7 : Tarifs

L'Accueil de Loisirs pratique des tarifs en fonction du quotient familial des familles.

Familles **MIRIBEL** Mercredis et Vacances

Quotient familial	Tarif Journée	Forfait Journée	Forfait Semaine	Mini-camp
	MERCREDI ou 1 jour	Dès 2 jours/semaine	Du lundi au vendredi	2 nuits/3 jours
QF1 < 450	11 €	10,45 €	51,15 €	37,35 €
QF2 451 - 765	11,50 €	10,93 €	53,48 €	40,78 €
QF3 766 - 1 100	13 €	12,35 €	60,45 €	49,05 €
QF4 1101 à 1500	18 €	17,10 €	83,70 €	66,30 €
QF5 1501 à 2000	21 €	20,43 €	99,98 €	76,28 €
QF6 >2000	23 €	21,85 €	106,95 €	80,55 €

Familles **Hors MIRIBEL** Mercredis et Vacances

Quotient familial	Tarif Journée	Forfait Journée	Forfait Semaine	Mini-camp
	MERCREDI ou 1 jour	Dès 2 jours/semaine	Du lundi au vendredi	2 nuits/3 jours
QF1 < 450	13,60 €	12,72 €	62,26 €	45,96 €
QF2 451 - 765	14,45 €	13,59 €	66,50 €	48,76 €
QF3 766 - 1 100	16,90 €	16,06 €	78,59 €	60,17 €
QF4 1101 à 1500	20,40 €	18,53 €	90,68 €	70,58 €
QF5 1501 à 2000	24,45 €	22,23 €	108,81 €	81,69 €
QF6 >2000	26,90 €	24,70 €	120,90 €	89,10 €

Article 8 : Comportement et sécurité



Rappel : pour l'hygiène et le confort de vos enfants, pensez à prévoir dans un sac : des chaussons, pantoufles ou chaussures propres pour l'intérieur ainsi qu'une gourde. Les règles de sécurité et de comportement sont vues avec l'ensemble du groupe en début de chaque semaine.

Des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi peuvent être prises par l'équipe de direction si l'enfant venait à troubler la vie et le fonctionnement du centre, par dégradation du matériel mis à disposition, par manque de respect de l'autorité de l'équipe d'animation ou des autres. Avant la sanction, une rencontre avec la famille sera mise en place afin de discuter des difficultés et des sanctions envisagées en cas du non-respect des règles établies avec le groupe.

Concernant la sécurité des enfants, nous avons créé avec la mairie un « protocole intempéries ». Ce protocole est mis en place dès qu'une alerte orange ou rouge est déclenchée par la préfecture en cas de risques d'inondations, de vents violents ou de chutes de neiges importantes.

Nous vous préviendrons par téléphone et/ou mail.

Article 9 : Infirmerie

Il est strictement interdit à un membre de l'équipe pédagogique de donner un médicament à un enfant, même avec une ordonnance médicale (seuls les médecins et infirmiers étant habilités à le faire).

Pour tout autre problème, l'équipe de direction fait appel au service d'urgence habilité : médecins ou pompiers.

En cas de suspicion d'une épidémie contagieuse ou d'un symptôme lié à une maladie contagieuse, la direction se réserve le droit d'exiger un certificat médical de non-contagion sans lequel l'enfant ne pourra pas réintégrer l'accueil de loisirs.

Article 10 : Assurances

L'Accueil de Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de vêtements, bijoux, objets laissés dans les locaux.

Il est demandé de ne pas apporter d'objet de valeur, de billes, de cartes ou de tout autre objet pouvant être source de conflits.

Le fait de confier son enfant à l'Accueil de Loisirs implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 11 : Politique de confidentialité des données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans la fiche d'inscription sont obligatoires pour permettre l'accès de votre enfant aux activités de l'accueil de Loisirs Miribel. Les données nominatives recueillies ainsi que les informations sanitaires sont réservées uniquement à la direction de la structure.

Vos données sanitaires sont conservées sous format papier dans un placard sous clé, pendant la durée d'inscription de l'enfant dans la structure, avant leur destruction. Les données nominatives font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées pour une durée maximale de cinq ans avant qu'elles ne soient totalement détruites.

Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement de vos données ou d'une limitation du traitement. Vous pourrez exercer ces droits en vous adressant :

Par écrit : Léo Lagrange Centre Est Immeuble Le Karré 2 rue Maurice Moissonnier 69120 Vaulx-en-Velin

Par email : privacy.llce@leolagrange.org

Le(s) parent(s) responsable(s)
(NOM, prénom, « lu et approuvé », date et signature)

Yohann MARTINEZ,
Directeur d'équipement,
Accueil de Loisirs Le Cabanon
Le 22/05/2025

